

Carte d'identité

Commune de Retiers

La carte nationale d'identité (CNI), même périmée, permet de certifier de son identité. En cours de validité, la carte nationale d'identité permet de se rendre dans les pays de l'Union européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays.

La Commune de Retiers n'est pas habilitée pour effectuer les demandes de cartes d'identité et passeports.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à conditions qu'elle soit équipée d'un dispositif d'enregistrement.

[Consulter la liste des mairies équipées en Ille-et-Vilaine](#)

Les communes les plus proches de Retiers effectuant cette démarche sont [Janzé](#) et [La Guerche-de-Bretagne](#). Elles ne reçoivent **uniquement sur rendez-vous**.

IMPORTANT

Les Cartes Nationales d'Identité délivrées à des majeurs **entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 ont automatiquement une validité supplémentaire de 5 ans. Vous pouvez faire une demande de renouvellement anticipé** en cas de :

- changement de domicile
- changement d'état civil
- détérioration du titre
- voyage dans un pays acceptant la CNI, sauf si le demandeur est titulaire d'un passeport en cours de validité. Dans ce cas, un justificatif de voyage sera exigé.

[En savoir](#)